

Nouméa, le 06 JAN. 2017

Direction de
l'Environnement

Le Directeur

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

à

Monsieur Eric GAY
Maire de la commune du Mont-Dore
BP 3
98810 MONT DORE

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
denv.contact@province-
sud.nc

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
affichage légal

Référence : dossier de déclaration reçu le 1^{er} juin 2016

Pièces jointes : - une copie du récépissé de déclaration

- une copie de la délibération n° 720-2008/BAPS du 19 septembre 2008

N° 10008-2016/3-
ISP/DENV

Monsieur le Maire,

Veillez trouver ci-joint le récépissé de déclaration n° 10008-2016/2-ISP/DENV du 29 décembre 2016 délivré à la direction de l'Education de la province Sud, concernant l'exploitation d'une installation de stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés du collège de Plum, commune du Mont-Dore.

En application de l'article 414 – 5 du code de l'environnement de la province Sud, je vous prie de bien vouloir afficher à la mairie la copie de ce récépissé pendant une durée minimum d'un mois, avec mention de la possibilité pour les tiers de consulter sur place les textes des règles générales et des prescriptions techniques.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre le procès-verbal d'accomplissement de cette formalité à l'attention du président de l'assemblée de la province Sud, à la direction de l'environnement – service des installations classées, des impacts environnementaux et des déchets - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement – BP L1 - 98849 Nouméa Cedex.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND